

Grand Poitiers Communauté urbaine

Travaux de réduction de la vulnérabilité inondation des habitations

Dans le cadre du Programmes d'actions de prévention des inondations Vienne-Clain 2023/2029, Grand Poitiers accompagne les habitants concernés par le risque d'inondation pour obtenir des subventions de l'État pour des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Des subventions pour la réduction de la vulnérabilité à l'inondation ?

Les propriétaires d'une habitation en zone inondable peuvent bénéficier d'une subvention du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, pour la mise en œuvre de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations et obtenir un financement à hauteur de 80% du montant des travaux. Cette subvention concerne les travaux prescrits à l'issue du diagnostic gratuit proposé par Grand Poitiers aux propriétaires d'un logement en zone inondable ([en savoir plus sur le diagnostic](#)).

Grand Poitiers vous accompagne dans la rédaction et dans le dépôt de la demande de subvention auprès des services de la direction départementale des territoires (DDT86). Pour cela, contactez-nous, par email à papi@grandpoitiers.fr ou par téléphone au **06 48 11 69 55**.

Conditions pour bénéficier de subventions pour des travaux de réduction de la vulnérabilité ?

Pour bénéficier de la subvention :

- [Avoir réalisé le diagnostic gratuit](#)
- Concerne uniquement les travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, listés dans l'arrêté du 23/09/2021
- Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie « catastrophes naturelles » prévue au L.125-2 du code des assurances
- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir reçu l'arrêté d'obtention de la subvention

<https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/gestion-des-milieus-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi/travaux-de-reduction-de-la-vulnerabilite-inondation-des-habitations?>

Pourquoi réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité ?

- Assurer la sécurité des personnes ;
- Assurer la protection des biens en retardant les entrées d'eau dans le bâti ;
- Faciliter le travail des secours;
- Réduire le coût des dommages de façon notable et améliorer le délai de retour à la normale.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30